



#### CONDITIONS GENERALES DE VENTES :

**PRIX.** - Nos prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur le jour de la livraison.

**PAIEMENTS.** - En cas de litige intervenant sur une fourniture, le client ne peut en prendre prétexte pour suspendre le paiement de la facture correspondante ou d'une autre facture. A défaut de paiement à l'échéance convenue, les intérêts de retard calculés au taux d'intérêt légal, majorés de 1%, courent de plein droit à partir de la date d'échéance d'un effet impayé, et ce même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou lettre recommandée, nous pouvons de plein droit suspendre les livraisons et résilier la commande.

**RESERVE DE PROPRIETE :** la présente vente est assortie d'une clause de réserve de propriété conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12 mai 1980. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral.

**ATTRIBUTION DE JURIDICTION** - en cas de contestation le Tribunal de Commerce de Limoges sera seul compétent même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs ou de stipulation contraire figurant dans les documents de la contrepartie, qu'il s'agisse d'une demande en principal ou en référé. »